

études tsiganes

Proposition d'article : procédure de soumission et d'évaluation.

La revue Études Tsiganes est publiée par la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage). Fondé en 1955, Elle est reconnue, notamment sur le plan international, comme seule revue scientifique en langue française dans son domaine de prédilection. Sous la direction de Grégoire Cousin (EHESS) et Gaëlla Loiseau (INRAE), le Conseil scientifique (lien vers PDF composition du comité scientifique) de la revue Études Tsiganes reçoit des articles en vue de publication. Les articles sont publiés après évaluation anonyme par deux réviseurs. Les articles proposés peuvent répondre à un appel à contribution thématique ou être proposés hors thématique (varia). Les articles sont rédigés en français et comptent entre 25000 à 40000 signes (article, notes, bibliographie et espaces compris). Il est possible d'envoyer des contributions en langue étrangère qui sont évaluées et, une fois acceptées, traduites. La revue publie dans les champs disciplinaires des sciences humaines et sociales et encourage particulièrement les contributions des jeunes chercheurs.

Appel à contribution thématique

Les thématiques des numéros de la revue des Études tsiganes sont décidées par le Conseil Scientifique de la revue. La revue publie deux appels à contribution thématique par an. Les auteurs qui souhaitent contribuer à un numéro thématique doivent soumettre un résumé de 300 mots maximum. Les auteurs des contributions sélectionnées seront informés dans les deux semaines suivant la soumission du résumé. Les articles doivent être soumis dans les six mois après l'appel à contribution.

Proposition d'article hors thématique (varia).

Les auteurs peuvent également proposer directement des articles hors thématique à tout moment. Ces articles lorsqu'ils sont acceptés sont publiés dans une section ou un numéro varia.

Évaluation des articles

Les articles scientifiques reçus sont envoyés à deux réviseurs pour évaluation. Les évaluateurs seront sélectionnés de manière à ne pas avoir la même affiliation institutionnelle que les auteurs. Les évaluateurs envoient des commentaires concernant : une évaluation détaillée (originalité et importance du sujet de l'article, choix de la méthodologie, efficacité de l'argumentation, pertinence des conclusions, qualité de l'expression écrite, cohérence du texte) ; des recommandations pour améliorer l'article ; une recommandation pour la publication (telle quelle, avec des révisions mineures, avec des révisions majeures ou non publiable). En tenant compte des suggestions et des commentaires que les pairs évaluateurs ont fait pour chaque article, les auteurs doivent envoyer la version finale de leur texte dans un délai de deux mois. La décision de publier l'article est prise par la direction scientifique sur avis du conseil scientifique.